

Les champs de la fiche qui suit sont à compléter intégralement par le client et par lui seul, afin que nous puissions établir correctement l'ouverture de son compte. Dans le cas où il manquerait certaines données ou que celles qui nous ont été communiquées s'avèrent invalides ou incorrectes, nous ne pourrions gérer l'ouverture du compte concerné. Une fois tous les champs complétés avec exactitude, le client devra transmettre les données par Fax ou par E-mail directement au siège social de Barcelone. Nous entrerons en contact avec lui dans un délai compris entre 3 et 10 jours approximativement, afin de lui indiquer l'état de son compte.

## FICHE CLIENT

### 1. Données à compléter par le client

Raison sociale: ..... N° SIREN.: .....

N° de TVA intracommunautaire: ..... Adresse: .....

Ville: ..... Département: ..... C.P.: .....

Téléphones: ..... Fax: ..... E-mail: .....

Personne à contacter: .....

### 2. Relevé d'identité bancaire (RIB):

Envoyer un exemplaire à l'ouverture du compte au numéro de fax suivant: 00 34 934 261 904

### 3. Conditions générales de vente (CGV):

A renvoyer tamponnées et signées au numéro de fax suivant: 00 34 934 261 904

### Données à compléter par QUEEN ALARM®

Date de l'inscription: .....

Responsable commercial: .....

Forme de paiement: .....

Observations: .....

.....

Tampon et Signature

Le client

QUEENALARM®

## Passation de commandes:

Les commandes doivent être formulées sur un document écrit qui doit nous être transmis par fax ou courrier électronique. La passation de commande doit indiquer le nom, le numéro de client et le code de l'article souhaité, de même que les caractéristiques que le client jugera nécessaire de préciser, comme le "numéro de référence de la commande", "l'adresse d'expédition", "la date de livraison", etc....

## Livraison de marchandise:

Les commandes supérieures à 1500€ nets HT sont livrées gratuitement sans coûts de transport supplémentaire. Pour les commandes inférieures à ce montant, les frais de transport seront dus ; le client devra dans ce cas préciser le nom du transporteur de son choix, sinon les marchandises seront envoyées, le cas échéant, par l'intermédiaire de notre transporteur habituel.

Les frais de port ne seront pas stipulés sur la facture. QUEEN ALARM® sera uniquement responsable des envois dont les frais de port seront réglés.

Tout cas sortant du cadre de nos conditions habituelles de livraison de marchandises, comme par exemple des livraisons urgentes, une livraison aérienne, etc... sera à la charge du client. La marchandise voyage aux risques et périls du client

## Remboursement de marchandise:

Si le motif de remboursement ne dépend pas du client (par exemple : livraison erronée de produit, ne correspondant pas à la commande), les frais relatifs au remboursement sont à la charge de QUEENALARM®, S.L. Si le motif de remboursement est le résultat d'une erreur ou de la volonté du client, ce dernier prendra en charge les frais de transport. Toute demande de remboursement au-delà des 15 jours faisant suite à la livraison des marchandises ne pourra être satisfaite et/ou reçue.

## Réparations:

Dans tous les cas, les articles défectueux seront envoyés et retournés à la charge du client. Pour les produits dont la garantie est arrivée à échéance, le coût minimum de réparation s'élève à 18€ HT.

## Assistance technique relative à l'installation et au service de réparation sur site:

Dans le cas où la présence d'un des techniciens de QUEENALARM®, S.L. serait requise lors d'installations réalisées ou devant être réalisées par le client, ce dernier prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de manutention du personnel technique ; par ailleurs la somme de 70,00€ HT par heure d'intervention s'appliquera, avec un maximum de 700,00€ HT par jour de travail, tarif s'appliquant également au service de réparation sur site.

## Matériel en dépôt:

Tout le matériel laissé en dépôt chez le client sera facturé dans le cas où celui-ci n'aurait pas été retourné à nos ateliers dans les 15 jours faisant suite à la date du dépôt. Une somme sera par ailleurs facturée si le matériel retourné n'est pas en bon état, y compris son emballage d'origine.

## Clauses générales:

Les prix indiqués s'entendent hors taxe, la taxe sur la valeur ajoutée étant à la charge de l'acheteur. Les prix indiqués sont des "Prix de vente proposés au public". Dans le cas où le client ne payerait pas dans les temps impartis la somme dont il doit s'acquitter, ce dernier perd tous ses droits de garantie et l'approvisionnement de matériel est suspendu, jusqu'à ce que la somme en question soit couverte, de même que les frais de retour s'ils existent, ainsi que les intérêts moratoires correspondants. Le client ne pourra jouir de la propriété des produits tant que le paiement des factures correspondantes n'aura pas été effectué. QUEENALARM® S.L. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects, ou de la perte de bénéfices ou des économies prévues, résultant de l'utilisation de nos appareils. QUEENALARM® S.L. se réserve le droit de modifier les listes, spécifications et prix de ses produits sans avis préalable.

Les références, descriptions et prix sont ceux indiqués, sauf erreur typographique et d'impression.

## Garantie limitée:

La garantie QUEENALARM®, S.L. couvre tous les défauts de fabrication pendant une période de 2 ans à compter de la date de la vente, à l'exception des magnétoscopes VHS limités à 2 ans ou 5.000 heures d'utilisation et les disques durs des enregistreurs DVR qui dépendent de la garantie de leur fabricant. Cette garantie de l'atelier du service technique QUEENALARM®, S.L. ne couvre pas les pièces d'usure normale due à l'usage, les piles ou batteries, ni les dommages résultant de surcharges, orages ou d'un usage non conforme ou inadapté des appareils.

L'entretien des enregistreurs vidéo sur lesquels l'utilisation de bandes de mauvaise qualité est avérée, ou installés à un endroit poussiéreux, sera réalisé à la charge du client. L'obligation de QUEENALARM®, S.L. se limite à réparer ou remplacer le produit en question sans aucun coût de pièces ou de main d'oeuvre, si preuve est apportée qu'il s'agit d'un défaut de matériau ou de fabrication et que l'utilisation de l'appareil a été correcte. QUEENALARM®, S.L. se trouvera dégagé de ses obligations si le produit a été altéré ou réparé de manière inadéquate ou manipulé par un technicien externe à QUEENALARM®, S.L.

Aucune autre garantie, expresse ou implicite, commerciale ou de complaisance, à finalité particulière de tout ordre, ne pourra s'étendre au-delà de la période précisée dans le paragraphe précédent de ce document. QUEENALARM®, S.L. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences ou des avaries accidentelles résultant du manquement à cette garantie ou à toute autre garantie, ni dans le cas d'une panne ou négligence provoquée QUEENALARM®, S.L. La responsabilité de QUEENALARM®, S.L. ne pourra être engagée en cas d'atteinte personnelle, dommage de propriété ou d'une quelconque autre perte reposant sur des allégations mettant en cause le manquement du produit dans l'exécution de la tâche pour laquelle il était prévu.

Si QUEENALARM®, S.L. reste cependant responsable, directement ou indirectement, de la perte quelconque ou d'un dommage survenant pendant la période de garantie ou d'une autre manière, sans apporter réparation, la responsabilité maximum de QUEENALARM®, S.L. ne devra en aucun cas dépasser le prix de vente de ce produit, ce qui constituera le recours exclusif et complet contre QUEENALARM®, S.L.

## Retour de matériel (abonnés):

Le client dispose d'un délai de trente (30) jours ouvrables, à compter de la date de réception du matériel, pour retourner le produit si ce dernier ne lui apporte pas satisfaction. Un appareil retourné devra être accompagné d'une copie de la facture.

Le renvoi de matériel se fait aux risques et périls du client, qui prendra en charge les frais de retour de matériel.

QUEENALARM®, S.L., n'accepte que les produits retournés dans leur emballage d'origine, en parfait état, et complets (avec tous les accessoires, modes d'emploi, câbles, etc...).

La réception de matériel retourné ne suppose en aucun cas l'acceptation ou la confirmation de l'état de ce dernier ; QUEENALARM® dispose d'un délai de 10 jours pour vérifier le matériel en question et notifier au client les dommages existants sur le produit retourné, s'ils existent.

Les produits défectueux ou dont l'emballage original a été abîmé ne seront pas remboursés.

Si l'article retourné est incomplet ou défectueux, QUEENALARM®, S.L. appliquera une dépréciation relative au diagnostic fait par le service après-vente.

Dans le cas où le matériel retourné ne répond pas aux critères d'acceptation, QUEENALARM®, S.L. procédera au retour du produit à la charge du client.

QUEENALARM®, S.L. fera tout le nécessaire pour rembourser (compensation abonnés) le produit le plus rapidement possible au client, dans la mesure où le remboursement dépend de l'évaluation technique du matériel reçu.

**Tampon et Signature**